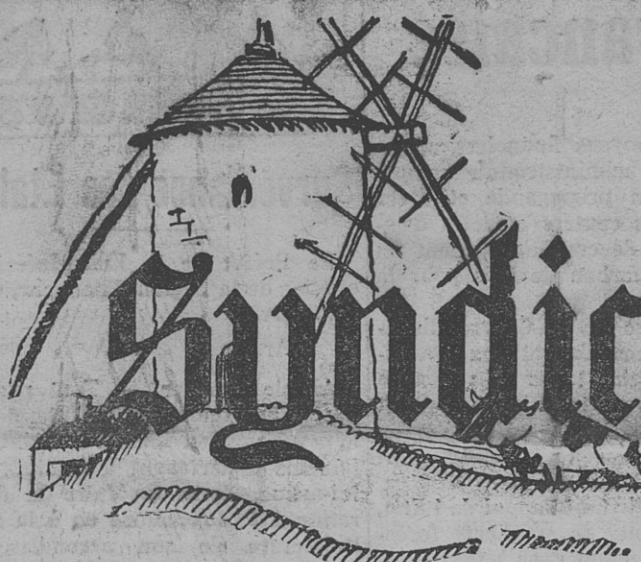




BULLETIN DU

Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier
des Planteurs de Tabac de Loire-Inférieure, de la Société Mutuelle Agricole
des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
Organe du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central,
205.10 pour la Coopérative,
235.34 pour la Société Mutuelle,
147.13 pour la Confédération des Vignerons,
270.81 pour le Syndicat de Défense contre les
Ennemis des Cultures.

Un Brin de Causette...



Alors, on a découvert un joli « pot aux roses », c'est là de la fraude, qui se manifeste, à la douane, dans le port du Havre. An'hui après tant de scandales, le monde est blasé et le bon public, quand c'est qui voye des

oses pareilles dans les journaux, se contente d'hausser les épaules, tu ben de rigoler, comme si qui s'agissait d'un roman-feuilleton... Y en a qui croient même, que tout ça c'est des invasions de journalistes, pour captiver leurs lecteurs.

En fait de captivation, y en a pourtant quelques uns qui sont sous les verrous et qui rigolent point ! Seulement, les plus gros courent encore et on les aura jamais tertous, rapport qui aura toujours des fraudeurs, là où qui a une douane et que vous n'empêchez point les brebis galeuses de se fourvoyer parmi les honnêtes gens.

Tout à long des frontières et au nos côtes, nuit et jour, y a une armée de gabelous qui veille sur le débarquement des marchandises venant du dehors et qui fouille les voyageurs. Les fraudeurs amateurs et professionnels ont pris position à fond contre la politique de déflation des prix, intolérable pour la culture. L'opinion agricole a suivi en bloc.

Le Gouvernement paraît comprendre qu'il s'était engagé sur une voie dangereuse. Déclarations et communiqués officiels ont donc reconnu que la baisse du blé était inacceptable ; que les prix devaient remonter.

La culture, dans un sursaut de résistance, a réduit ses offres et tient tant qu'elle peut. Le mouvement de reprise est accentué par les résultats de la récolte qui se confirment décevants.

La hausse du blé pose la question du prix du pain.

Provoquant l'effondrement du blé fin juillet-début août, le prix du pain avait été fixé à Paris à 1,50 et dans certains départements à 1,40 et même 1,35.

Ces prix n'étaient d'ailleurs pas, en général, en correspondance avec les cours du blé, et on fit jouer le système des « crédits-jours » qui permettent maintenant de retarder la hausse du pain.

Dans quelques jours, la question va se poser. La décision que prendra le Gouvernement — qui déclare souhaiter l'augmentation du blé — est capitale pour l'orientation du marché.

Deux hypothèses :
1° Ou bien le Gouvernement — abandonnant la politique de baisse du prix de la vie — laissera le prix du pain augmenter avec le blé ;
2° Ou bien, modifiant les méthodes de sa politique de lutte contre la vie chère, il ne fera aucune pression indirecte sur le prix du blé, mais cherchera à ralentir la hausse du pain en comprimant les marges accordées aux intermédiaires.

Actuellement, aucun choix n'a été fait entre ces deux politiques. L'attitude ambiguë du Gouvernement reste très inquiétante pour les

Association Générale des Producteurs de Blé

La Hausse du Blé oblige le Gouvernement à préciser sa Politique

Première hausse sensible sur le marché du blé depuis juillet 1932, date depuis laquelle, avec les récoltes excédentaires, on avait assisté à une baisse presque ininterrompue.

Depuis quinze jours, de 50-52 fr. au plus bas, cours de catastrophe, les prix, départ culture, ont brusquement remonté à 75 environ. Hausse appréciable, certes, mais nous restons encore au-dessous des prix pratiqués avant la désastreuse loi Flandin.

La campagne débutait dans les pires conditions, dans une atmosphère de défiance et de découragement.

L'effondrement, prévu et annoncé, était inévitable avec les maladroites de la politique de baisse des prix agricoles suivie par le Gouvernement.

Après un moment de désarroi, l'opinion agricole a brutalement réagi.

Toutes les grandes associations agricoles centrales et spécialisées ont pris position à fond contre la politique de déflation des prix, intolérable pour la culture. L'opinion agricole a suivi en bloc.

Le Gouvernement paraît comprendre qu'il s'était engagé sur une voie dangereuse.

Déclarations et communiqués officiels ont donc reconnu que la baisse du blé était inacceptable ; que les prix devaient remonter.

La culture, dans un sursaut de résistance, a réduit ses offres et tient tant qu'elle peut.

Le mouvement de reprise est accentué par les résultats de la récolte qui se confirment décevants.

Prix du Blé et Prix du Pain

La hausse du blé pose la question du prix du pain.

Provoquant l'effondrement du blé fin juillet-début août, le prix du pain avait été fixé à Paris à 1,50 et dans certains départements à 1,40 et même 1,35.

Ces prix n'étaient d'ailleurs pas, en général, en correspondance avec les cours du blé, et on fit jouer le système des « crédits-jours » qui permettent maintenant de retarder la hausse du pain.

Dans quelques jours, la question va se poser. La décision que prendra le Gouvernement — qui déclare souhaiter l'augmentation du blé — est capitale pour l'orientation du marché.

Deux hypothèses :

1° Ou bien le Gouvernement — abandonnant la politique de baisse du prix de la vie — laissera le prix du pain augmenter avec le blé ;

2° Ou bien, modifiant les méthodes de sa politique de lutte contre la vie chère, il ne fera aucune pression indirecte sur le prix du blé, mais cherchera à ralentir la hausse du pain en comprimant les marges accordées aux intermédiaires.

Actuellement, aucun choix n'a été fait entre ces deux politiques.

L'attitude ambiguë du Gouvernement reste très inquiétante pour les

Avis aux Producteurs de Chanvre

Il est rappelé aux producteurs de chanvre qu'ils ont à faire leur déclaration de récolte de chanvre à leur Mairie, avant le 15 septembre, dernier délai, s'ils veulent bénéficier de la prime.

Cette déclaration est à établir en double exemplaire. Des imprimés sont à leur disposition à la Mairie.

Le Président,
Marcel CHAUVÉAU.

Le Régime des Bouilleurs de Cru

Le paragraphe 2 de l'article 3 du décret-loi du 25 juin 1935, relatif au régime des bouilleurs de cru, est modifié ainsi qu'il suit :

« ...Exceptionnellement, en ce qui concerne le reliquat de la campagne 1934-1935 et de la campagne 1935-1936, la délibération pourra prendre effet, soit du 1^{er} juillet 1935, soit du premier jour du mois qui la suivra, mais sous réserve qu'elle intervienne avant le 1^{er} décembre 1935. »



MARCHÉ A TERME DES BLÉS :
M. Cathala, ministre de l'Agriculture, a décidé que la réouverture des marchés à terme des blés et farines aurait lieu lundi 2 septembre. Ces opérations porteront seulement sur les époques à partir du 1^{er} octobre.

DANS LE BORDELAIS, un violent ouragan vient de causer d'importants dégâts. Des vignes, chargées de raisin, ont été complètement anéanties par d'énormes grêlons. Le Libournais a particulièrement souffert.

HIVER PRECOCE : Des cigognes ont traversé, le 30 août, le département de Saône-et-Loire. Un certain nombre d'entre elles se sont posées exténuées sur les toits des maisons. Les habitants prétendent que c'est un signe d'hiver précoce.

CONGRÈS DE LA NATALITÉ : Le XVII^e Congrès national de la natalité se tiendra à Nantes du 26 au 28 septembre. De nombreux rapports, sur la famille, y seront présentés.

« LIEUTENANT DE CHASSE » : Un décret pris sur l'initiative de M. Louis Rollin, ministre des Colonies, vient consacrer la création de « lieutenants de chasse » aux colonies. Cette institution s'apparente, en quelque manière, à celle, très ancienne en France, des lieutenants de l'ouvrière.

A DIJON se tiendra, du 2 au 17 novembre, la XV^e Foire gastronomique, avec ses différentes sections : alimentation, industrie, agriculture.

AU DANEMARK, la situation sur le marché du beurre, dont l'exportation représente une des principales ressources du pays, s'est très sensiblement améliorée depuis l'année dernière.

Ouverture de la Chasse

ARRÊTÉ

Article premier. — La Chasse sera ouverte, dans le département de la Loire-Inférieure, le Dimanche 15 septembre 1935, à 7 heures (heure légale), dans les conditions fixées par l'arrêté réglementaire permanent du 10 août 1913, inséré au « Recueil des Actes administratifs », dont un exemplaire est dans chaque mairie à la disposition du public, sous réserve des dispositions spéciales insérées aux articles suivants :

Art. 2. — La chasse à tir du faisan ne sera ouverte que le 1^{er} octobre 1935, à 7 heures (heure légale).

Art. 3. — La chasse de la caille sera fermée le 30 novembre 1935, au soir.

Art. 4. — Sont interdits en tous temps, la chasse, le transport et la vente des petits oiseaux insectivores utiles à l'agriculture, et en général de tous les oiseaux dont la taille est inférieure à celle de la grive, sauf l'alouette.

Art. 5. — La chasse de la bécasse ne pourra être autorisée, après la clôture générale, que pour une période qui sera fixée par l'arrêté de clôture de la chasse.

Art. 6. — MM. les Sous-Préfets, Maires, Adjoints, le Conservateur et l'Inspecteur principal des Eaux et Forêts, le Directeur des Contributions indirectes, les Lieutenants de Louveterie, le Commandant de gendarmerie, les Commissaires de police, les Gendarmes, Gardes des Eaux et Forêts, Gardes-pêche, Gardes-champêtres, Gardes assermentés de particuliers, ainsi que les employés des Contributions indirectes et des octrois, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au « Recueil des Actes administratifs », publié et affiché dans toutes les communes du département.

Nantes, le 20 août 1935.

Pour le Préfet en congé :

Le Secrétaire général,
R. VIELLESCAZES.

Une Grande Réunion de Défense Paysanne à Châteaubriant

Le samedi 14 septembre, à 3 heures de l'après-midi (heure légale), dans une prairie, à côté du champ de foire de Béré, se tiendra une grande conférence, sous les auspices du nouveau Comité local de Défense Paysanne.

Les défenseurs de l'agriculture, nos amis BOHUON, LE ROY-LADURIE et HENRI DORGERES, parleront des remèdes efficaces à apporter à la crise actuelle.

Le Comité de Défense Paysanne de Châteaubriant nous communique :

L'heure n'est plus aux discours : les paroles sont inutiles, les vœux sont jetés au panier. Il faut agir !

Qu'il soit de droite ou de gauche, le paysan en a assez de la politique qui toujours s'exerce à ses dépens. Il ne demande qu'une chose : le droit à la vie. En face des plus belles promesses, un fait se dresse que personne ne peut nier : l'agriculteur vend tous ses produits au coefficient 2 et il achète tout au coefficient 5. Le blé qui valait 26 francs en 1914, devrait valoir au moins 130 francs aujourd'hui, et l'agriculteur ne peut obtenir que la moitié de cette somme !

Le paysan français n'a pas à regretter les bénéfices des autres, mais il voudrait bien ne pas en être la victime. Il voit une injustice à réparer et demande avant tout la liberté de gagner sa vie. Nos agriculteurs de l'Ouest prévoient depuis longtemps la ruine, la faillite, la misère qui les attendent à bref délai : vont-ils se laisser faire ?

Partout s'organisent des ligues de Défense Paysanne ; la Terre se lève contre ses exploités. Il ne sera pas dit que nos régions de l'Ouest restent inactives en face de ce mouvement national. Le « Front Paysan » s'organise et sera bientôt un flot irrésistible dont il faudra enfin reconnaître la puissance et les droits. Tous nos paysans voudront en être, car il s'agit de la vie de tous ! Une ligue de Défense Paysanne vient de grouper déjà nos grandes associations agricoles de la Loire-Inférieure. Un groupe s'est constitué à Châteaubriant, qui réunira le 14 septembre, dans un imposant meeting, les agriculteurs de la Loire-Inférieure, de la Mayenne et de l'Ille-et-Vilaine.

Il aura lieu à 15 heures (heure légale), à la foire de Béré, connue et réputée de vieille date et de fort loin, avec des orateurs de choix : Henri Dorgères, le fameux leader paysan dont les tracasseries judiciaires n'ont éteint ni la foi, ni la voix ; M. Le Roy-Ladurie, secrétaire général de l'Union Nationale des Syndicats agricoles, et M. Bohuon, cultivateur à Montreuil-sur-Ille. Ils auront à cœur, non pas de débiter de belles paroles, ni d'organiser la lutte des classes, mais de grouper tous les paysans pour la défense de leur pain !

L'affaire du Front Paysan

Le 29 août, la Cour d'appel de Rouen a rendu son arrêt dans l'affaire du Front paysan.

La peine de M. Dorgères a été ramenée de 8 mois de prison sans sursis à 6 mois avec sursis ; celle du secrétaire du groupement, M. Lefebvre, de 6 mois avec sursis à 2 mois avec sursis. Les cinq autres inculpés ont été acquittés.

Les blés de consommation familiale en Loire-Inférieure

Un décret, contresigné des Ministres de l'Agriculture et des Finances, paru le 4 courant au « Journal officiel », porte la quantité des blés de consommation familiale dans le département de la Loire-Inférieure à trois quintaux.

Cette mesure était réclamée depuis quelque temps par tous les cultivateurs.

LA REVALORISATION DE LA FORÊT FRANÇAISE

Situation actuelle de la Forêt Française

Une terrible crise étreint la forêt française.

Le bois de chauffage surabonde ; dès à présent nous en surproduisons par an environ 11 millions de stères. Cette masse de bois de chauffage inemployé écrase le marché du produit dont les prix se sont extrêmement avilis.

Tous les bois sont en baisse, au point que le prix des petits bois d'œuvre est devenu si avantageux qu'on les vend parfois comme bois de chauffage. Les cours du bois de feu y trouvent une nouvelle cause de baisse qui, s'ajoutant à la surproduction, fait que le marché du chauffage souffre plus que celui de l'importation quel autre bois.

Parmi les bois de feu, les bois de petite dimension sont les plus frappés. En particulier, la charbonnette est sans valeur ; pire encore, lorsqu'elle surabonde dans une coupe, elle discrédite les autres produits et prend ainsi une valeur négative.

L'emploi du bois et du charbon de bois dans la carburation

Or, la charbonnette est la matière première idéale des carburants forestiers, les autres bois de feu devant subir une façon supplémentaire pour être employés dans les gazogènes.

Dans ces conditions, rien ne peut revaloriser le charbon mieux que son emploi dans la carburation. D'autre part, le champ est large devant elle puisque son prix est nul ou négatif ; sa revalorisation sera donc facile. Enfin, l'élévation du prix de la charbonnette, en rapprochant ce prix des cours pratiqués pour les bois de feu de meilleure qualité, fera monter leur prix et le mouvement s'étendra de proche en proche jusqu'aux bois d'œuvre eux-mêmes.

Tout le marché du bois est donc intéressé à la revalorisation des petits bois de feu par la carburation automobile.

Les véhicules automobiles à gazogène

Les véhicules automobiles à gazogène sont de trois sortes :

LA VIANDE et les Décrets-Lois

Le 9 août, ont été publiés un certain nombre de décrets-lois, dont quelques-uns intéressent nos adhérents, soit directement, soit par contre-coup.

L'abatage des bovins présumés tuberculeux.

Un décret, d'ailleurs attendu depuis la promulgation de la loi du 16 avril sur l'assainissement du marché de la viande, fixe les conditions d'application de l'article 11 de cette loi, concernant l'achat par l'Etat et la destruction d'un certain nombre d'animaux présumés tuberculeux. Ces conditions sont, à peu de choses près, celles que nous avions laissées prévoir dans notre bulletin du 15 juillet.

Les animaux « en mauvais état général » et présumés tuberculeux seront achetés directement sur certains marchés publics. (La liste de ces marchés doit être fixée par arrêté ministériel.)

Le prix maximum payé sera de 1 franc par kilogramme vif.

Les achats seront effectués par une commission de trois membres :

— Le Directeur départemental des services vétérinaires ou son suppléant ;

— Un agriculteur choisi par le Préfet, sur la proposition de la Chambre d'agriculture ;

— Un officier d'administration chargé des paiements.

Les animaux seront détruits conformément à la loi, à l'abattoir ou au clos d'équarrissage le plus proche, en présence du vétérinaire inspecteur.

Un arrêté fixera les conditions

Véhicules à charbon de bois, Véhicules à bois, Véhicules à polycarburation.

Ils se composent essentiellement d'un gazogène, d'un épurateur, d'un mélangeur et d'un moteur.

Le gazogène transforme le carburant en oxyde de carbone et, pour une petite partie, en hydrogène ; dans le gazogène à bois, un premier temps a fait passer le bois à l'état de charbon de bois. L'épurateur retient les matières solides et liquides nuisibles au moteur. Il doit être particulièrement soigné dans l'appareil à bois qui fournit un gaz moins pur. Le mélangeur incorpore au gaz l'air nécessaire à sa combustion, tel le carburateur d'une voiture ordinaire.

Le moteur joue son rôle habituel ; toutefois, alimenté par un gaz plus pauvre, il perd une partie de sa puissance (20 à 25 %), mais on peut la lui faire récupérer par un fonctionnement à haute compression (6 à 9 kgs) obtenue aisément, dans un moteur de série, par allongement des bielles ou chemisage intérieur des cylindres. Le gaz étant peu détonant est susceptible de supporter cette compression qui, avec l'essence, causerait des explosions prématurées.

Toutes les essences : chêne, hêtre, sapin, pin, etc... peuvent être employées comme combustibles.

La construction des véhicules à gazogène est aujourd'hui, tout à fait au point ; la régularité de marche est parfaite. Au cours du dernier rallye des carburants nationaux, les poids lourds ont effectué 2.500 kms et les voitures de tourisme 4.200 kms, sous contrôle, dans des conditions de régularité analogues à celles des véhicules à essence.

Pour les voitures, les vitesses commerciales ont été de 50 kms à l'heure en montagne et de 70 en plaine, les 100 à l'heure pouvant être atteints comme vitesse instantanée.

L'entretien du système gazeux n'exige qu'un nettoyage de moins d'une heure tous les 2.000 kms. La dépense du carburant traduite en argent varie de 18 à 25 % de la dépense occasionnée par l'essence.

Lire la suite en 2^e page

maître jannot

Pour la répression des fraudes et le contrôle des déclarations de récolte

Le Ministre de l'Agriculture vient de donner son agrément à la décision qui spécialise 400 agents des Contributions Indirectes pour le contrôle des déclarations de récolte, la surveillance de l'application du décret minimum et pour la répression des fraudes tant à la production qu'au commerce.

Les abattoirs régionaux.

Un autre texte permet de prélever sur les crédits, d'abord réservés exclusivement aux achats dont nous venons de parler, une somme non encore déterminée, mais qui serait, croyons-nous, de quinze millions de francs, pour donner des subventions destinées à encourager la création et à l'aménagement des abattoirs placés dans les centres de production et dont la définition est donnée par la loi du 16 avril.

Lire la suite en 2^e page

La Viande et les Décrets-Lois

On se souvient que ces établissements pouvaient déjà, du fait de la loi, bénéficier d'avances à taux réduit du Crédit agricole jusqu'à concurrence de vingt millions.

Il s'agit, cette fois, de nouveaux encouragements, mais sous une forme dont nous n'étions pas partisans, ainsi que nous l'avons signalé lors de notre analyse de la loi.

Des prêts nous semblaient largement suffisants, surtout pour des établissements répondant à des formules dont bien peu semblent viables.

Là encore, c'est à l'application que nous jugerons, mais nous espérons que les services compétents du Ministère sauront éliminer improductivement les demandes de politiciens ou de fantasistes, que l'annonce de subventions risque de susciter.

Les coopératives.

Nous ne mentionnerons que pour mémoire le décret-loi fixant le statut des coopératives. Depuis des années, ce statut était réclamé par l'agriculture sans aucun succès : on se trouve enfin en présence d'un texte sur ce sujet.

La question n'intéresse qu'indirectement les producteurs de viande, vu l'absence, ou l'extrême rareté, actuellement, de coopératives d'abattage ou de boucherie.

Au surplus, si par hasard il devait s'en créer quelques-unes, certaines précisions devraient être ajoutées au texte publié à l'Officiel, en ce qui concerne notamment l'assujettissement à la taxe à l'abattage.

Nous pourrions donc avoir l'occasion de revenir sur cette question.

La baisse de la viande au détail.

Nous nous étendrons davantage sur le décret-loi « autorisant les préfets à fixer les prix maxima de la viande et de la charcuterie au détail, établissant le contrôle des prix et instituant une commission de discipline ».

Il semble que la question intéresse moins directement les producteurs. C'est pourtant, selon nous, la plus importante et la plus dangereuse. Examinons le problème logiquement.

Pourquoi le Gouvernement cherche-t-il à faire baisser le prix de la viande au détail ?

Sans aucun doute, pour pouvoir dire aux fonctionnaires, retraités, pensionnés, etc., victimes du 10 % : « Je vous ai diminué vos ressources, mais j'ai fait baisser d'autant vos dépenses. »

Il y a une première objection à faire à ce raisonnement.

Dans l'exposé des motifs du décret-loi établissant le prélèvement de 10 %, il était spécifié que cette diminution de ressources qui en résulterait pour beaucoup de Français était d'ores et déjà justifiée par la baisse du prix de la viande depuis 1930, baisse très supérieure à 10 %.

Alors ? De qui se moque-t-on ? Si cette affirmation était exacte — et pour la viande ce n'est pas de 10 %, mais de 30 à 35 % que les prix de détail ont diminué — le Gouvernement n'aurait aucune compensation à accorder aux « amputés d'un dixième », puisque leur pouvoir d'achat théorique se trouvait encore, malgré les nouvelles mesures, supérieur à ce qu'il était au temps des plus hauts traitements.

Qu'il ait cru devoir parallèlement faire pression sur certaines dépenses courantes qui n'avaient que peu ou point baissé : logement, chauffage, éclairage, c'était encore dans la logique et cela pouvait même contribuer, par répercussion, à une nouvelle diminution de certains prix de détail.

Mais il fallait s'arrêter là. Aller plus loin, surtout dans le sens où cela vient d'être fait, c'était fatalement attaquer par derrière l'agriculture que l'on proclamait « l'urbi et orbi » vouloir sauver du désastre.

Nous venons de dire, en effet, qu'il était illogique, selon nous, de vouloir provoquer une nouvelle baisse des denrées alimentaires comme corollaire des mesures de déflation déjà justifiées par des baisses antérieures. Admettons toutefois que, par un souci d'ailleurs explicable d'intérêt pour la « masse », les Pouvoirs pu-

blics aient voulu de nouveau s'attaquer à ce que l'on s'obstine à appeler la « vie chère », bien que, d'après tous les indices, la vie soit aujourd'hui moins chère qu'avant la guerre.

Il y avait des moyens efficaces de prendre la question et l'on a pu croire que le Gouvernement s'engagerait dans cette voie : dégrèvements des taxes trop lourdes, diminution des prix de transport écrasants, baisse des loyers (et par conséquent des loyers de location), révision des prix d'achats des fonds ; baisse de certains éléments importants des frais généraux du commerce : éclairage, chauffage, etc.

Les premières réalisations dans cet ordre d'idées ne pouvaient qu'avoir toute notre approbation. Leur effet se serait fait sentir inégalement.

On a voulu frapper davantage l'opinion.

On est donc revenu au vieux système qui a fait cent fois faillite, celui des prix maxima : c'est une très grave erreur et un très gros danger pour nous, producteurs.

Nous nous expliquons sur ces deux points.

Toute fixation de maxima s'est traduite jusqu'ici par des échecs ; les contrôles les plus stricts comme les sanctions les plus draconniennes n'y changeront rien.

Depuis trois semaines, la viande partage la grande vedette avec le conflit italo-éthiopien.

La grande presse, avec son incompréhension bien connue, consacre des centaines d'articles au problème de la viande ; à part quelques rares exceptions, ces études hésitent entre le lieu commun et l'absurdité.

Il est une course entre les préfets, à qui pourra annoncer à coups de clairon les baisses les plus sensationnelles : ici 12 %, là 15 %, là encore 20, voire 40 % (!).

Nous disons que cela relève de l'aliénation mentale.

Il est ridicule de proclamer, comme le font certains, que tous les bouchers et charcutiers sont des voleurs.

Il est au moins aussi grotesque de les considérer comme des philanthropes.

Si les bouchers d'un département viennent dire : « Parfaitement, Monsieur le Préfet, demain nous baissons nos prix de 10 % ! », de deux choses l'une :

— Ou bien il s'agit seulement d'un geste platonique et artificiel destiné à faire plaisir au Gouvernement et au consommateur, mais qui ne sera suivi d'aucun abaissement réel des prix, parce que ceux-ci étaient déjà dans un rapport normal avec les prix du détail ;

— Ou bien la baisse sera effective, au moins sur certains morceaux dits « de consommation courante » (désignation d'ailleurs arbitraire et commode) et c'est le producteur qui en fera les frais parce que le détaillant fera tout pour la rattraper dans ses achats en gros.

Dans le premier cas, le consommateur n'aura aucun avantage.

Dans le second, le producteur verra baisser encore ses prix.

C'est exactement le contraire de ce que le Gouvernement prétend réaliser.

Donc, l'opération tentée est une erreur, puisque l'on prétend faire baisser les prix de détail sans donner aux commerçants la possibilité de le faire de façon normale ;

C'est aussi un danger puisque, ne pouvant, dans la plupart des cas, abaisser ses prix par des moyens naturels, le commerce sera amené, s'il est contraint à baisser, à peser sur les prix déjà effondrés du détail sur pied.

Les conséquences que nous craignons ne sont pas, elles, du domaine de l'utopie.

Déjà, à Paris, on peut voir la

presse insinuer avec quelque raison, que les morceaux les plus demandés sont restés en dehors de toute réglementation.

D'autre part, dès la publication de l'arrêté préfectoral, on a vu les bouchers de détail faire ressortir dans leurs achats les maxima qui leur sont imposés pour certains morceaux (à peu près le tiers du poids total des carcasses) pour obtenir des grossistes une baisse sensible, bien que les coefficients fixés soient assez larges et permettent aux détaillants d'adapter leurs prix en hausse comme en baisse.

Enfin, l'offensive de baisse ainsi déclenchée de façon officielle, et qui dépasse maintenant la viande pour s'étendre à toute l'alimentation, ne peut avoir, dans un cadre plus général, que des conséquences néfastes.

Il est connu que, en période de baisse ou de « mystique de baisse », le public n'achète pas ; l'entretien de cette mentalité, qui ne s'appuie sur rien, ne fait donc que reculer les possibilités de reprises des affaires.

En outre, une telle politique, étendue à l'ensemble des produits alimentaires, donc agricoles, a forcément pour effet de consolider la baisse à la production et se trouve par conséquent en opposition avec les intentions affirmées encore il y a quelques jours par M. Cathala et par M. Pierre Laval lui-même, de revaloriser les produits de la terre.

Il est étonnant que cette contradiction n'ait pas encore sauté aux yeux de ceux qui cherchent à l'entretenir.

Is jouent là un jeu bien dangereux qui ne pourra pas s'éterniser.

La production en a assez.

La viande, comme le blé, comme le lait, doit remonter et elle remontera, n'en déplaise aux charlatans de la « vie chère ».

UNE SITUATION AGREEABLE

et lucrative sera obtenue par vous rapidement et à peu de frais si vous faites un apprentissage parfait de métier en suivant les COURSES DE COIFFURE FIGUIER, 6, rue Crébillon, à NANTES, données par un ex-professeur de coiffure de Paris. — Préparation au C.A.P.

La Revalorisation de la Forêt française

Les carburants forestiers dans la Défense Nationale

Notre consommation actuelle de produits pétroliers sera majorée dès le début des hostilités dans d'énormes proportions, car les besoins de l'aviation, de la flotte, de l'armée et ceux des services de la mobilisation industrielle seront colossaux. En même temps, nos ports risqueront d'être bloqués et nos transports pétroliers d'être torpillés en cours de route. Malgré les stocks d'essence que l'on aura exécutés, la disette est certaine. Il faudra réserver l'essence à l'aviation et aux transports rapides de l'avant. Nous n'avons presque pas de gisements pétroliers ; ce sera donc soit de l'essence importée, soit de l'essence synthétique dont la production vient d'être mise en route. Pour le reste, nous n'aurons que les carburants métropolitains.

Parmi ces carburants, l'alcool fournira peu de chose, car il sera requis en énormes quantités par le service des poudres, au détriment de la carburant.

Les gaz comprimés joueront un rôle très important aux abords des villes ; partout ailleurs, l'on ne disposera que du bois ou du charbon de bois.

Ces produits, on l'a vu, surabondent en France ; dès à présent nous pourrions disposer des 500.000 tonnes de charbon de bois représentées par la surproduction annuelle des 11 millions de stères de bois dont nous parlions au début de cette étude, ce qui suffirait à l'alimentation de 40.000 camions à gazogène. En temps de guerre, nous en pourrions produire au minimum trois fois plus en abaissant l'âge de l'exploitation des taillis.

Les carburants forestiers sont les seuls carburants métropolitains dont la production du temps de paix puisse être majorée en temps de guerre dans une aussi large proportion.

Pour satisfaire les besoins de la Défense Nationale et revaloriser en même temps les taillis, il faut constituer dès le temps de paix, un organisme de fabrication, de stockage en

Gros blé, belles prairies, bon vin
Avec les Engrais Saint-Gobain.

vue de la guerre, enfin de distribution du bois et du charbon de bois conditionnés pour la carburant.

Notre balance des comptes y trouvera profit, car l'emploi du bois diminuera du dixième environ l'importation d'essence. La façon du bois et du charbon de bois utilisant une nombreuse main-d'œuvre, l'extension de leur usage entraînera le retour au travail de nombreux bûcherons et charbonniers aujourd'hui en chômage.

Dès le temps de paix également, il faut favoriser la multiplication des véhicules à gazogène afin de permettre la formation d'un personnel de conducteurs spécialisés et l'emploi intensif de ce mode de transport en cas de guerre. L'erreur la plus néfaste serait de croire qu'il suffit d'adapter des gazogènes à des véhicules qui marchent déjà à l'essence, pour obtenir des résultats suffisants. Cette formule produirait en temps de guerre des effets désastreux.

Propagande pour le développement de l'emploi des carburants forestiers

La Direction générale des Eaux et Forêts a fait beaucoup pour vulgariser l'emploi du gaz des forêts comme carburant national.

Elle a organisé, les 19 et 20 octobre 1934, à Tulle et aux environs, des démonstrations pratiques pour le développement des véhicules fonctionnant au bois ou au charbon de bois, où la preuve a été faite qu'à l'heure actuelle les automobiles à gazogène sont tout à fait au point.

Elle a acquis deux cars ou roulettes - exposition fonctionnant au charbon de bois. L'un de ces deux cars s'est rendu à Vienne en mars dernier et a été présenté à la Foire qui se tenait dans la capitale de l'Autriche. Le véhicule est allé et est revenu par ses propres moyens, par des températures extrêmement basses et sur des routes le plus souvent enneigées ou verglacées. Malgré ces conditions essentiellement défavorables, le car s'est fort bien comporté et le gazogène n'a pas causé le plus léger ennui.

Une ample documentation, rassemblée à la suite de concours gratuits de primes et de prix importants, est répandue par les soins de la Direction générale des Eaux et Forêts, par conférences, affiches. Si elle

obtient les moyens financiers nécessaires, cette administration compte développer sa propagande et créer deux ou trois centres modèles d'exploitation et de conditionnement du bois et du charbon de bois pour la carburant.

Le Ministère de la Guerre distribue des primes d'achat aux possesseurs de certains types de véhicules à gazogène ; un tel régime devrait être assoupli et largement étendu. Les véhicules à gazogène sont exemptés de taxes.

Tout en sollicitant l'appui de l'Etat, les groupements de syndicats forestiers doivent commencer à faire eux-mêmes quelque chose. Il faut qu'ils provoquent la multiplication des véhicules à gazogène parmi leurs adhérents ; il faut qu'ils réalisent parallèlement l'exploitation, le conditionnement et la distribution sur route du carburant forestier.

Si enfin les constructeurs de véhicules à gazogène peuvent comprimer encore leurs prix de vente et réaliser l'emploi de carburants d'un type standardisé, aussi voisin que possible des qualités commerciales courantes, ils auront favorisé à la fois l'emploi du carburant forestier et leurs propres intérêts.

Toutes ces mesures doivent être réalisées avec ensemble et ténacité. Les usagers bénéficieront dès à présent d'un carburant économique et la forêt française rémunérera ses propriétaires : particuliers, communes et Etat.

Le Marché des Haricots dans le Marais

Cours des haricots dans la vallée de la Sèvre :

Haricots verts : mâtisse, de 200 à 300 fr. les 100 kilos ; beurre et mangout, de 70 à 80 fr. ; haricots secs : rouges, de 55 à 60 fr. ; blancs, de 70 à 80 fr.

Cours maintenus sur les mâtisses qui sont très recherchées ; les autres variétés sont plutôt délaissées ; les cours des haricots à écosser se maintiennent depuis quelques temps entre 55 et 80 fr. les 100 kilos, suivant les variétés. Dans son ensemble le marché des haricots est calme, les transactions sont nombreuses.

Les haricots secs feront bientôt leur apparition sur le marché.

Machines Agricoles

Pompes à Vin

Modèles à bras, pour vin et arrosage.

N° 1 débit 2.500 litres..... 300 fr.
N° 2 — 3.000 — 405 fr.
N° 3 — 5.000 — 475 fr.
N° 4 — 7.000 — 565 fr.

La pompe n° 1 ne convient que pour l'arrosage.

A partir du n° 3 les corps de pompes sont chemisés cuivre et le piston monté à guides. Les n° 1, 2 et 3 sont sur brouette à une roue ; le n° 4 sur chariot à deux roues.

Pompe spéciale pour vins et cidres :

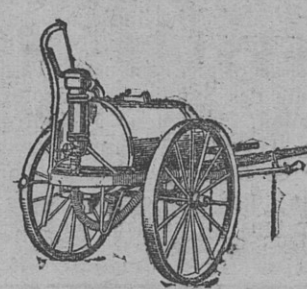
Modèle à bras sur chariot, très pratique : une ligne droite pour l'aspiration et le refoulement.

Chariot 1 roue 2 roues
N° 2 débit 5.000 lit. 565 fr. 600 fr.
N° 3 — 7.000 — 635 fr. 690 fr.
N° 4 — 9.000 — 750 fr. 790 fr.

Ces prix s'entendent départ Nantes. Remise à nos adhérents.

Tuyaux — Raccords — Robinets

Tonnes à Purin



ou à eau, voie normale ; crochets d'attelage au bout des limons. En tôle d'acier de 3 mm, fonds emboutis, robinet droit ou coudé, au choix. Tous modèles entièrement galvanisés après fabrication. Construction irréprochable. Se font en trois types :

Prix du Tonneau galvanisé sans pompe

Contenance en litres	Economique	Idéal P.F.	Idéal routes fix	Idéal routes bois
400...	1.340 fr.			
500...	1.355 »	1.605 fr.	1.740 fr.	
600...	1.430 »	1.655 »	1.790 »	
700...	1.595 »	1.875 »	2.005 »	
800...	1.640 »	1.915 »	2.050 »	
1.000...	1.710 »			

Avec pompe « Simplex », 3.000 litres à l'heure, sans clapets, corps en cuivre, regard pour visite instantanée, 2 m. 50 tuyau caoutchouc et 1 m. 50 tube d'aspiration avec crépine : 690 fr. en supplément. Ou pompe « Rhône » en tôle galvanisée : 445 fr. en supplément.

Remise à nos adhérents, Port rembourré sur facture.

Autre modèle sur demande.

Machines à Laver

Nous consulter.

Arracheur de Pommes de Terre

Nouveau système breveté, perfectionné et bien au point, servant également à l'arrachage des Topinambours, Betteraves et Carottes fourragères, Rutabagas, troncs de Choux, etc... Cette machine permet un bon arrachage et triage dans tous les terrains. Très stable, elle peut être conduite par une seule personne, même avec une main, sur le côté de la ligne de travail pour éviter de piétiner les tubercules arrachés. Ceux-ci sont laissés à la surface, sur un sol nivelé dans la ligne même où ils étaient plantés. Les tubercules ne sont ni blessés, ni contusionnés, ni recouverts. On peut arracher tous les rangs, les uns après les autres, sans ramassage immédiat.

L'Arracheur, avec lame de 0°42 de large, poids 85 kilos... 700 fr.
— 0°50 — 100 kilos... 770 fr.

Pour livraison avec rouleau (facultatif) majoration de 90 et 100 francs. Ces prix s'entendent départ fabrique. Remise à nos adhérents. Notice descriptive et références sur demande.

Fouloirs

Fouloirs pour vendanges, à cylindres cannelés, Construction robuste.

Longueur des cylindres... Débit... sur cadre... sur pivot...
300°/m 1.200 k. 250 fr. 300 fr.
400 1.800 k. 290 — 340 —
500 2.500 k. 350 — 400 —

Prix départ usine. Remise à nos Adhérents. Tous autres modèles nous consulter.

Moulins à Pommes

MOULINS A RESSORTS, A NOIX DROITES SUR PIEDS :

N° A. 10. — Noix long. 10 cm., débit 450 kilos, à un volant : 495 fr.

N° A. 12. — Noix long. 12 cm., débit 800 kilos, à 1 volant : 570 fr. ; à 2 volants : 645 fr.

N° A. 14. — Noix long. 14 cm., débit 1.000 kilos, pour marche au manège, à 1 volant : 575 fr. ; à 2 volants : 650 fr.

N° C.M. — Noix long. 22 cm., débit 2.000 kilos, pour moteur, avec ressorts épierreurs et engrenages taillés, ce qui peut donner à l'arbre une vitesse de 200 tours par minute. Prix : 985 fr.

BROYEURS « SIMON » à lames munies de stries obliques.

Nom. de lames	Travail	Prix
3	4 à 6 H ^m	380 fr.
5	6 à 8 —	520 »
6	10 à 15 —	680 »

Ces prix s'entendent départ fabrique. Remise à nos adhérents.

Moulins à pommes à carrée fonte, et autres modèles sur demande.

Pressoirs

Différents modèles des meilleures marques. Nous ne pouvons à cette place les énumérer tous. Prière de nous consulter à Nantes.

Pressoirs en chêne ; appareil de serrage à mouvement vertical (système breveté) ou à mouvement horizontal, au choix.

A CHARGE CARRÉE, SUR PIEDS :

Diam. vis	Table	Charge	Poids	Prix complet
60°/m	1°10	0°80	350 k.	1.260 fr.
70	1°30	1°00	600 k.	1.760 —
80	1°50	1°20	850 k.	2.250 —
90	1°75	1°35	1.200 k.	2.690 —
100	2°00	1°60	1.800 k.	3.625 —
110	2°30	1°90	2.850 k.	4.990 —
120	2°60	2°10	3.900 k.	6.450 —
130	2°90	2°40	4.800 k.	8.350 —

A CLAIRE CIRCULAIRE, SUR PIEDS :

Diam. vis	Claires dim. int.	Poids	Prix complet
50°/m	0°70x0°60	250 k.	1.150 fr.
60	0°85x0°70	440 k.	1.450 —
70	1°01x0°75	700 k.	2.050 —
80	1°17x0°85	1.000 k.	2.675 —
90	1°38x1°05	1.400 k.	3.230 —
100	1°58x1°00	2.100 k.	4.500 —
110	1°80x1°00	3.200 k.	6.050 —
120	2°00x1°10	4.250 k.	7.650 —
130	2°30x1°10	5.200 k.	9.750 —

Prix départ usine. Remise à nos Adhérents. Tailles intermédiaires, en modèles sur chariot à quatre roues, sur demande.

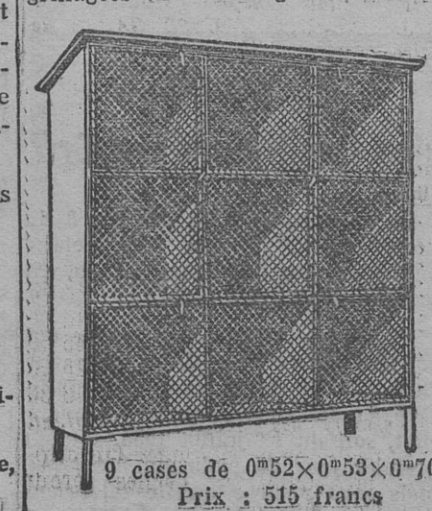
VIS DE PRESSEIRS ET APPAREILS SEULS, nous consulter.

Soufflets à Vignes

Bon modèle courant..... 13 50
Prix net pour nos adhérents. En vente à nos bureaux du Syndicat, à Nantes.

Clapier pratique

Clapier pratique, solide et économique ; armature entièrement en acier. Peinture deux couches de produit antirouille qui assure une préservation très longue des fers. Portes grillagées en fort fil galvanisé n° 8.



6 cases de 0°50x0°55x0°70
Prix : 375 francs

Pour les particuliers et petits éleveurs, nous pouvons fournir un type 2 cases à 150 francs, ou 4 cases à 280 francs.

Tous ces prix s'entendent rendus franco, gare de nos adhérents, et remise syndicale.



Surveillance des Etalons

Le Préfet de la Loire-Inférieure, officier de la Légion d'honneur, Croix de Guerre,

Arrête :

Article premier. — Tout propriétaire d'un étalon, qui a l'intention de le consacrer, en 1936, à la monte des juments appartenant à d'autres qu'à lui-même, devra en faire la déclaration à la Préfecture ou à la Sous-Préfecture de son arrondissement avant le 12 octobre 1935 (terme de rigueur). Des formulaires de déclarations imprimées seront mises à la disposition des intéressés dans les bureaux de la Préfecture ou dans les Sous-Préfectures. Tout animal dont la déclaration n'aura pas été faite devra, pour être marqué, être conduit au dépôt d'étalons de La Roche-sur-Yon.

Art. 2. — Les étalons examinés précédemment devront également être l'objet d'une déclaration, le certificat n'étant valable que pour une année. Si ces étalons ne se trouvaient plus dans le département, les anciens propriétaires seraient tenus d'indiquer la cause et les circonstances du départ.

Art. 3. — La Commission ne devra pas examiner les chevaux âgés de moins de 3 ans ½. Il pourra cependant être fait exception à cette règle pour les poulains de trait de 30 mois.

Art. 4. — MM. les Sous-Préfets dresseront des états, par commune et par canton, des animaux inscrits et les transmettront immédiatement, avec les déclarations des propriétaires, à la Préfecture, où le même travail sera fait pour l'arrondissement de Nantes.

Les pièces seront envoyées au Président de la Commission d'examen, dès la clôture des engagements.

Art. 5. — La Commission chargée de l'examen des étalons se réunira :

1° A Saint-Nazaire (devant la Sous-Préfecture), le 23 octobre, à 10 h. 45 ;

2° A Ancenis (au Calvaire), à l'entrée de la route de Rocheblanche), le 23 octobre, à 15 h. 15 ;

3° A Châteaubriant (côté Saint-Michel, route de Juigné-les-Moutiers), le 24 octobre, à 8 h. 30.

Les propriétaires pourront à leur choix conduire leurs chevaux à l'une ou à l'autre de ces réunions, mais ils devront indiquer sur leur déclaration à quelle réunion ils les conduiront.

Art. 6. — Les décisions de la Commission d'examen sont sans appel.

Art. 7. — Tout propriétaire qui emploierait à la monte un étalon refusé par la Commission sera passible d'une amende de 50 à 500 francs (art. 4 de la loi du 14 août 1885) ; en cas de récidive l'amende sera du double.

Art. 8. — Les propriétaires sont avisés qu'aux termes de la loi du 8 mars 1923, tout étalon, pour être accepté par la Commission, devra : 1° Être indemne de toute affection cornée, fluxion périodique, emphysème, etc.) ou de tares le rendant indigne de faire la monte ; 2° Posséder des qualités de modèle lui permettant tout au moins de maintenir la race.

Art. 9. — Mutations d'étalons. — Lorsque le propriétaire d'un étalon muni du certificat d'admission à la monte publique désire l'employer dans un département autre que celui pour lequel il aura été accepté, il devra au préalable, s'adresser au Directeur du Dépôt d

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 2 Septembre 1935

ANIMAUX	Anciens	Vendus	COURS OFFICIELS				PRIX APPROXIMATIFS			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	3.163	3.050	5 90	5 10	4 10	6 40	3 55	2 80	2 05	3 95
Vaches.....	2.028	1.905	5 70	4 60	3 60	6 80	3 42	2 53	1 80	4 35
Taureaux.....	330	324	4 80	4 50	4 10	5 40	2 88	2 47	2 05	3 35
Veaux.....	1.757	1.645	7 50	6 20	5 30	8 40	4 50	3 53	2 90	5 05
Moutons.....	9.498	9.380	14 10	10 00	8 10	15 10	7 05	4 70	3 50	7 55
Porcs.....	1.715	1.715	6 00	5 72	3 86	6 56	4 20	4 00	2 70	4 60

Du Jeudi 5 Septembre 1935

ANIMAUX	Anciens	Vendus	COURS OFFICIELS				PRIX APPROXIMATIFS			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	1.258	1.145	5 80	5 00	4 00	6 30	3 48	2 75	2 00	3 90
Vaches.....	839	740	5 60	4 60	3 60	6 70	3 35	2 53	1 80	4 28
Taureaux.....	200	185	4 80	4 50	4 10	5 40	2 88	2 47	2 05	3 35
Veaux.....	1.361	1.250	7 80	6 50	5 60	8 70	4 68	3 70	3 08	5 22
Moutons.....	4.186	4.000	14 30	10 10	8 20	15 30	7 15	4 75	3 60	7 65
Porcs.....	1.296	1.296	6 00	5 72	4 00	6 56	4 20	4 00	2 80	4 60

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS : 5.521. — Maine-et-Loire, 160; Sarthe, 275; Mayenne, 525; Loire-Inférieure, 75; Indre-et-Loire, 40; Deux-Sèvres, 35; Vienne, 75; Vendée, 50. VEAUX : 1.757. — Maine-et-Loire, 85; Sarthe, 340; Mayenne, 20; Indre-et-Loire, 50. MOUTONS : 10.196. — Maine-et-Loire, 60; Mayenne, 180; Vienne, 80; Afrique, 3.150. PORCS : 1.715. — Maine-et-Loire, 156; Sarthe, 213; Loire-Inférieure, 148; Indre-et-Loire, 40; Deux-Sèvres, 55.

Encore un exemple sur la nécessité d'améliorer la qualité des Blés tout en maintenant le rendement

Sans vouloir revenir constamment sur cette question, elle prend cependant une ampleur telle que dans le département de l'Allier, le président de la Chambre d'Agriculture et de l'Office agricole, le président de la Fédération des Syndicats et Associations professionnels agricoles, le président de la Chambre syndicale de la Meunerie, le président de l'Union des Syndicats patronaux de la Boulangerie, le président du Syndicat des négociants en grains, sur les conseils du directeur des Services agricoles, viennent de faire passer un tract de propagande approuvé par le Préfet du département. Ce tract dit notamment :

« Le département de l'Allier exporte sous forme de blés ou de farines, un million de quintaux de blés environ chaque année dans différentes régions de France. Cette exportation est en concurrence directe avec les blés des autres régions exportatrices qui s'appliquent à produire des blés de haute valeur boulangère et rendent ainsi plus difficile le placement de nos excédents. Par ailleurs, les blés de l'Allier, depuis toujours si réputés pour leurs qualités, ont intérêt à conserver et à augmenter ces qualités et plus particulièrement leur valeur boulangère tant à l'ordre du jour.

« Depuis l'arrêt des importations de blés exotiques dits de force, seulement autorisées en admission temporaire et par conséquent limitées du fait de la surproduction intérieure, la correction des blés pauvres en gluten est rendue difficile, sinon impossible, et la boulangerie recherche les farines françaises de force, c'est-à-dire celles produites par des blés riches en gluten.

« Il faut donc satisfaire au désir

des acheteurs qui attachent une importance de plus en plus grande à cette richesse en gluten, et produire des variétés de bonne valeur boulangère qui sont assurées d'un meilleur placement.

« Celles-ci existent ; il y en a pour chaque sol, dans les variétés anciennes comme nouvelles.

« Les services publics et organismes soussignés, qui ont le souci commun de l'écoulement plus facile des blés de l'Allier, représentant des producteurs, des transformateurs, des exportateurs et des consommateurs, invitent très instamment les producteurs de blé à cultiver de plus en plus et dès cet automne, des blés de valeur boulangère élevée.

« A ce sujet, se basant sur les études officielles poursuivies depuis plusieurs années et sur l'expérience de la minoterie et de la boulangerie, ils soumettent aux producteurs une liste des blés à cultiver dans les différents sols de l'Allier. »

Suit une liste de variétés et un nouvel appel de toutes les sommités agricoles, industrielles et boulangères du département, en vue de l'amélioration nécessaire de la qualité des blés français.

Voici un département qui voit clair et dont les dirigeants comprennent les intérêts des cultivateurs.

S'il en était de même un peu par toute la France, nous aurions bientôt fait de nous passer de l'importation des blés exotiques et, comme les dirigeants du département de l'Allier, nous affirmons que nous avons tout ce qu'il nous faut pour cela.

E. TOURNEUR,
Trésorier du Comité Central du Blé et du Pain.

Produisons le Blé à bon compte en n'ensemencant que les bonnes terres

Dans les conditions économiques que nous traversons, il ne faut plus ensemencer du blé sur les sols qui persistent à donner des rendements inférieurs à la moyenne.

Les cultivateurs connaissent leurs terres ; ils savent que certaines d'entre elles, malgré tous les soins, toutes les améliorations ne pourront donner un chiffre d'hectolitres suffisant pour qu'ils puissent s'y retrouver avec les bas prix actuels.

Au contraire, l'expérience a toujours démontré aux praticiens bons observateurs qu'un sol ayant du fonds verra ses rendements croître avec les façons répétées et l'utilisation d'un bon engrais, bien au delà des frais engagés.

Comme le recommandait M. Rabaté, le regrettable inspecteur général de l'Agriculture, et directeur de l'Institut Agronomique, dans ses *« Commandements aux producteurs de blé »*, il est nécessaire :

1° De suivre un assolement convenable comprenant assez de fourrages pour nourrir le bétail nécessaire à la production du fumier ;
2° De nettoyer les terres par des cultures sarclées ;
3° D'assainir les terres humides et de chauler ;
4° D'arrêter son choix sur 2 ou 3 variétés de blé les mieux adaptées au climat et aux terres du lieu, et d'éviter les nouveautés non sanctionnées par la pratique ;
5° De nettoyer et vitrioler les semences ;
6° De bien préparer le sol par un ou deux labours faits à propos et d'ameublir la surface sans excitation, les petites mottes rechaussant le blé en se défilant l'hiver ;
7° De répandre quelques jours avant de semer un engrais bien équilibré qui empêche la verse et permette au blé de résister aux maladies et aux intempéries ;

L. CASSARINI,
Député honoraire des Services agricoles.

Pommade contre le Varron

5 francs le pot
ou 9 francs les deux pots
En vente au Syndicat.

La Situation du Marché de la Viande

Il n'y a rien à signaler du côté des importations qui, pour les sept mois, représentent, colonies comprises, 0,8 % de la consommation pour les viandes bovines et 0,3 % pour les viandes porcines.

La consommation restreinte dans la première quinzaine par les fortes chaleurs a repris après le 15 août, avec le rafraîchissement de la température.

Les envois sur le marché, qui commencent à s'accroître en raison de la sécheresse, ont été heureusement ralentis par les pluies abondantes tombées à partir du 24.

Les cours, qui avaient fortement fléchi dans la première partie du mois par suite de ces circonstances, ont marqué une nette reprise en seconde quinzaine et surtout dans les derniers jours.

On note aussi une très bonne tendance sur les cuirs et les graisses.

Des décrets-lois du 9 août, selon celui qui concerne le prix de détail est entré en application. Son principe est déplorable, puisqu'il ne peut avoir d'heureux effets pour le consommateur qu'aux dépens du producteur.

SEMENCES

Ferme d'Avrillé

La Ferme expérimentale d'Avrillé et le Centre d'expérimentation des Céréales d'Angers, dirigés par M. Lavallée, ingénieur agronome, disposent pour semences :

1° BLES DE SELECTION GENEALOGIQUE, purité 99 % : Bon Fermier et Vilmorin 23, à 165 francs les 100 kilos.

2° BLES DE PREMIERE REPRODUCTION : Vilmorin 27, à 155 francs; Bon Fermier, Vilmorin 23, Vilmorin 29, Châteaillat, Hybride 40 et Japhet, à 135 francs les 100 kilos.

3° AVOINE GRISE D'HIVER SELECTIONNEE pour semence, à 105 francs les 100 kilos.

Semences logées, gare départ Montreuil-Belloni (Maine-et-Loire). Transmettre les commandes au Syndicat, 2, rue Scribe.

Ferme de Grignon

Nous pouvons fournir encore cette année, en provenance de la Ferme extérieure de Grignon (Centre National d'Expérimentation agricole) (Seine-et-Oise), des semences de sélection génétologique, triées et calibrées, aux conditions ci-dessous :

ESCOURGEON

Très hâtif Ile-de-Fr., sélection n° 4 de Grignon, très grande précocité, gros grain, paille courte, terres moyennes, recommandé pour faciliter travaux d'automne, excellent abri pour trèfle et luzerne, 80 francs les 100 kil. Sélection n° 1 et n° 6, mêmes qualités générales, un peu moins précoces, mêmes conditions.

BLÉS

HYBRIDE 40, grain roux, bonnes terres, hauteur moyenne, résistant à la verse, paille blanche, bon tallage, résistance rouille.

VILMORIN 27, grain roux, mi-hâtif, bonnes terres, hauteur moyenne, très résistant à la verse, paille blanche, bon tallage, semer tôt.

VILMORIN 29, grain roux, mi-hâtif, bonnes terres et assez bonnes, hauteur moyenne, résistance à la verse, paille blanche, tallage moyen.

JAPHET, grain roux, hâtif, terres moyennes et médiocres, hauteur moyenne, résistance moyenne à la verse, paille blanche, faible tallage.

PONT CAILLOUX (Sélection officielle), grain roux, mi-hâtif, terres moyennes et médiocres, hauteur assez grande, résistance moyenne à la verse, paille rouge, faible tallage, très résistant rouille.

Conditions de vente : marchandise logée, brut pour net, sur wagon départ gare Plaisir-Grignon, au prix de 125 francs les 100 kilos ; majoration de 5 francs au-dessous de 50 kilos.

Adresser les commandes au Syndicat, 2, rue Scribe, à Nantes.

Blés de Semences de toutes autres provenances et de toutes variétés. Nous consulter au Syndicat.

BACHES

Une bonne bache est la meilleure assurance contre la pluie

Double couture, coins renforcés, cellules cuivre tous les mètres, 1^{er} 50 de corde à chaque coin, ou cordes à coulisse sur les largeurs, au choix du preneur. Marques comprises, marchandise rendue FRANCO TOUTES GARES de Loire-Inférieure.

Pour le mètre carré confectionné :
Jute : vert gras..... 11 20
Lin et Jute : vert gras..... 12 25
Lin : vert gras..... 13 60
Chanvre : N° 1 vert gras ou cachou enduit..... 14 65
N° 2 vert gras ou cachou enduit..... 15 70
N° 3 vert gras..... 18 85
Coton : A vert gras..... 13 60
B vert gras..... 15 50
C vert gras..... 16 50
D vert gras..... 18 30

Passer les commandes au Syndicat.

Nous ne pouvons pas oublier d'indiquer l'inscription, ou sinon, les baches seront adressées sans marque.

Un intéressant voyage d'études des Maraîchers nantais en Italie

Parti le samedi matin de Nantes, à 7 heures, nous sommes arrivés à Bologne le dimanche, à 3 h. 1/2 du soir. Nous étions en avant sur l'horaire, on ne devait arriver que le soir, à 11 h. 1/2.

Dès 8 heures le lundi matin, nous nous trouvons réunis à l'hôtel, 25 Français, dont 2 délégués du P. L. M. et un du P.-O.-Midi. Un autocar nous emporte à Imola, ville de 18.000 habitants, à 30 kilom. de Bologne.

Nous commençons les visites chez un propriétaire exploitant, M. Grandi, qui a 4 à 5 hectares de terre. Il y fait un peu de tout et alterne ses cultures en faisant une moitié en culture maraîchère et l'autre en blé ou luzerne, etc... (chaque année).

On s'aperçoit que la végétation est abondante, car tout est planté l'un sur l'autre, il n'y a pas de terrains où il n'y a qu'une seule plantation. L'arrosage se fait tout par irrigation et l'eau vient à 8 de kilomètres. Ils peuvent l'avoir de 30 kilomètres. On ne voit rien de merveilleux dans cette propriété, comme récolte, car tout, comme je vous l'ai dit, est planté l'un sur l'autre. Dans toute cette région on ne rencontre que de petites propriétés, toutes sur le même type et bien tenues.

Nous parlons dans les nouveaux terrains, marais asséchés, propriété du Chevalier Castelvitri, près des marais de Reino.

A Cezena, on nous dit qu'ils ont récupéré 55.000 hectares de terrain et ils continuent à la cadence de 50 à 80 hectares chaque année.

Là, on y voit un champ de 4 hectares de tomates, toutes tuteurées avec des bambous et bien propres. En face un autre champ de 4 hectares de pommes de terre destinées à recevoir une plantation de riz, qui se cultive au compte du propriétaire, avec une main-d'œuvre saisonnière.

On embauche 50 ou 100 femmes pour la plantation et autant pour la récolte qui est faite à la faucille. Aussitôt la pomme de terre arrachée, toute à la main, le terrain est inondé et on y plante le riz, en juin. En août, septembre, dans le riz on sème du blé, le riz est récolté en octobre et le blé vient pour être récolté en mai.

A Altedo, propriété des frères Venturi, une autre ferme de 40 hectares. Là on y cultive des courgettes, melons, courmelles, du tabac et des haricots partout. Une belle aspergerie, des poiriers et des pêchers avec des sous des haricots.

Nous sommes dans un domaine de 1.500 hectares divisé en plusieurs fermes et régies par une même famille. L'oncle en chef et neveu dans chacun leur ferme. Ils comptent en moyenne pour une ferme de 20 hectares, 20 à 30 bêtes à cornes. Le travail se fait avec des bœufs. Ils sont à peu près tous des bâtiments neufs et très propres, ainsi que les cours des fermes. Les fumiers sont transportés à 100 ou 200 mètres dans les champs. Beaucoup de cours sont cimentées ou bitumées pour balayer le riz.

Autrefois on accédait à ces fermes en bateau, depuis que les terrains ont été assainis on y arrive par terre.

Nous arrivons chez le propriétaire où nous sommes attendus par le déjeuner. Tout le personnel est dans la cour et fait une ovation à notre arrivée. Le déjeuner est servi et on se met à table.

Le professeur Zermeni nous fait un petit discours auquel M. Giné, directeur des Services agricoles de l'Ardeche a répondu.

Nous continuons, dans l'autocar, la visite des cultures et on s'arrête à une plantation de riz. Il y a là environ 50 femmes dans la vase jusqu'au genou qui plantent le riz. Il y en a une dizaine sur une machine traînée sur la vase par une locomobile, mais il paraît que la plantation à la main est meilleure.

On arrive à la dernière ferme, la laiterie, fromagerie, élevage de porcs. Ils font 1 k. 500 de beurre et 7 kilos de fromage pour 100 litres de lait. Le fromage est vendu au bout de trois ans, rien n'est perdu, tous les déchets vont à la porcherie.

Nous arrivons ensuite à Massalombarda, pays de grosse production fruitière, où nous sommes reçus par le maire ou podestat, qui nous emmène visiter la maison Bonvicini.

INSTITUT DENTAIRE NATIONAL

23, Place de la Bourse (angle Rue de la Fosse) — NANTES

Qu'apprécient les gens de la campagne ?

De tout temps, les gens de la campagne ont péniblement gagné l'argent à la sueur de leur front.

Par contre, lorsqu'ils veulent obtenir les choses indispensables, ils sont obligés de décaisser beaucoup d'argent.

Mieux que tous autres, dans ces conditions, ils apprécient les prix que l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL met volontairement à leur portée parce qu'ils les comparent avec ceux qu'ils payaient précédemment.

Nous rappelons que ces tarifs officiellement pratiqués sont les suivants :

Extraction, la première dent..... 8 fr.

les autres..... 4 fr.

Plombages..... 12 fr.

Dentier, la dent..... 16 fr. 65

Exemple 1

Dentier 10 dents, 2 crochets..... 203 fr. 15

Dentier complet, haut et bas..... 499 fr. 65

Les Assurés sociaux sont remboursés 80 % de ces tarifs.

Tous les soins et travaux présentent les garanties de l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL.

Offres et Demandes

Service réservé à nos adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
2, rue Scribe, Nantes
Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

88. — FUTAILLES en tous genres : demi-muids, tonnettes, barriques, demi-barriques, etc... H. Charon, 36, quai Malakoff, Nantes (près Gare d'Orléans).

91. — A vendre : 1^{er} très bons JEUNES TAUREAUX Maine-Anjou, un de quatre mois, fils de « Janeta », 3^e prix, Nantes ; deux d'environ sept mois et un de neuf mois, tous trois fils du taureau « Janus », 1^{er} prix Paris et Rennes 1934, 1^{er} prix Châteauneuf et championnat 1934 ; prix abordables. 2^e Très bons JEUNES VERRATS Craonnais de tout âge à vendre en ce moment et à longue année ; cinq premiers prix d'ensemble Paris en six ans. S'adresser à M. Leroyer Henri, au Fougereux, Cossé-le-Vivien (Mayenne).

96. — On donnerait à moitié VIGNOBLE en excellent état, clientèle assurée. Bon logement, grandes facilités d'arrangement. S'adresser au Syndicat.

100. — A louer, à prix d'argent ou à moitié, BONNE PETITE FERME bien desservie, à huit kilomètres de Nantes ; contenance, 9 hectares environ ; libre de suite. Prendre adresse au Syndicat.

101. — A vendre, BON PRESSEUR Vasin, tirant 16 barriques. Comtesse de Gramont, Savennières (M.-et-L.).

102. — A louer, à prix d'argent ou à moitié, FERME de 20 hectares, tenue depuis 40 ans par même fermier ; conviendrait à jeunes gens qui voudraient se faire une position. S'ils n'avaient pas ce qu'il faut pour exploiter, le propriétaire fournirait. La Plaine-sur-Mer. S'adresser M. Sevestre, 18, rue de Rennes, à Nantes.

103. — CEPAGES blancs et rouges, précoces, rustiques, à vin, autorisés par la loi, les plus recommandés pour obtention boisson familiale, et remplacement des Noas et Othellos interdits, mûrissant bien dans toute la région du pommier ; beaux plants disponibles dès la Toussaint, prix avantageux et spéciaux aux agriculteurs membres du Syndicat. A. Rouleau, viticulteur-pépiniériste à Saint-Sébastien-sur-Loire (Loire-Inférieure).

DEMANDES

211. — On demande UN CELIBATAIRE pour travaux cultures. S'adresser au Syndicat.

216. — On demande JEUNE HOMME, pour culture maraîchère, avec permis de conduire poids lourds. Inutile se présenter sans bonnes références. S'adresser au Syndicat.

217. — On demande MENAGE FERMIER, à moitié, cheptels fournis par le propriétaire, pour nord de la Loire-Inférieure. S'adresser au Syndicat.

218. — On demande MENAGE, l'homme et la femme sachant traire, avec ou sans enfants. S'adresser Mme Veuve Emile Cassard, La Maison-Rouge, Basse-Goulaine (L.-I.).

219. — On demande un MENAGE, valet-châuffeur, toutes mains ; femme cuisinière, libre le 15 septembre, pour la Mayenne. Ecrire Syndicat qui transmettra.

220. — On demande AIDE-JARDINIER célibataire, présenté par sa famille ou avec références. S'adresser au Syndicat.

P.-O. - Midi

A l'occasion du pèlerinage qui doit avoir lieu à N.-D. de Béthard, les 8 et 9 septembre, il sera délivré des billets d'aller et retour spéciaux de 2^e et 3^e classes, comportant pour chacun des trajets d'aller et retour, sur les prix des billets simples à place entière, une réduction de 50 %, avec minimum de perception de 6 francs en 2^e et 4 fr. en 3^e cl. pour les adultes, et de 3 fr. en 2^e cl. et 2 fr. en 3^e cl. pour les enfants de 3 à 7 ans.

Ces billets spéciaux sont valables le jour de la délivrance sans faculté de prolongation. Ils sont utilisables dans les trains du service ordinaire sous réserve des conditions d'admission.

D'autre part les trains ci-après s'arrêteront exceptionnellement à la gare des Forges pour le service des voyageurs :

1^{er} le 8 septembre :

Train n° 2967, passant normalement aux Forges à 8 heures ; train n° 199, passant normalement aux Forges à 9 h. 33 ; train n° 2799, passant normalement aux Forges à 17 h. 11 ; train n° A.616, passant normalement aux Forges à 9 h. 03 ; train n° A.L., passant normalement aux Forges à 9 h. 36.

2^e le 9 septembre :

Train n° 2799, passant normalement aux Forges à 17 h. 11 ; train n° A.L., passant normalement aux Forges à 9 h. 36.

Foires et Marchés de la Semaine

Lundi 9 septembre. — Nozay, Petit-Mars, Frossay, Assérac, Quilly.

Mardi 10. — Boussay, Nozay, Notre-Dame-des-Landes.

Jeudi 12. — Aigrefeuille, Ancenis, Saint-Etienne-de-Montluc.

Vendredi 13. — Châteaubriant, Savenay.

Samedi 14. — Châteaubriant, Savenay.

Dimanche 15. — Nantes Saint-Nazaire.

Casson

M. GUILLET VINCENT, à Quibex, par Nort-sur-Erdre, a été nommé Agent du Syndicat Central et de sa Coopérative pour la région.

Tous nos adhérents pourront s'adresser désormais à M. Guillet Vincent.

L'Assemblée générale de l'Union Vinicole de Vallet se tiendra le 22 septembre

L'Union Vinicole du canton de Vallet tiendra son assemblée générale le dimanche 22 septembre, à 10 h. 30, à la salle du Rouaud, à Vallet. Les viticulteurs du canton sont instamment invités à venir nombreux entendre la conférence intéressante de M. de Camiran, président du Groupe départemental de la Confédération des Vignerons du Centre et de l'Ouest.

Il sera donné des instructions pour l'établissement des déclarations de récolte suivant le

TANTE GERTRUDE

par le grand écrivain
B. NEULLIES

Mme Wanel et Thérèse, après avoir suivi un moment les évolutions de la fillette et avoir admiré ses mouvements souples et gracieux, se remirent l'une au travail, l'autre à s'éventer nonchalamment, tout en causant de mille sujets.

Tout à coup, un cri perçant les tira de leur conversation. Et Paulette, épouvantée, poussa une exclamation de détresse.

— Oh ! Thérèse ! Madeleine est à l'eau.

Thérèse, blanche comme une morte, était déjà debout.

— Je cours chercher M. Bernard, dit-elle.

Et elle se précipita dans la direction de l'abbaye.

Quant à Paule, elle n'avait pas hésité ; habile nageuse, elle s'était mise à l'eau, se dirigeant de toute la vitesse dont elle était capable

vers la fillette qui se débattait.

Peu gênée par ses vêtements légers, la jeune femme arriva bientôt auprès de l'enfant qui n'avait pas perdu connaissance et conservait assez de sang-froid pour ne pas entraver les mouvements de sa courageuse sauveteuse.

Comme elles sortaient de l'eau, Jean arrivait tout essoufflé par sa course précipitée, les traits d'une pâleur livide. Paule lui tendait la fillette avec un sourire radieux.

— Emportez-la bien vite, dit-elle ; grâce au ciel elle n'a eu aucun mal.

Et elle se sauva du côté du château sans regarder le jeune homme.

Au dîner, Mme Wanel descendit enveloppée dans une robe de chambre de Thérèse. Elle riait, amusée de son travestissement et de la traîne qui faisait le vêtement beaucoup trop long pour elle. Les cheveux encore humides étaient éparés sur ses épaules comme une merveilleuse toison d'or et formaient un cadre merveilleux à sa radieuse beauté.

Jean Bernard était là, encore très pâle et si ému qu'il ne pouvait s'empêcher de trembler.

Madeline, tout emmitouflée, était étendue sur un fauteuil. Elle courut se jeter dans les bras de Paule et fondit en larmes.

— Sans vous, j'étais morte, dit-

elle au milieu de ses pleurs.

— Et je ne m'en serais jamais consolée, mignonne, répondit tendrement la jeune femme.

— C'est bien, ce que tu as fait là ! dit Mlle Gertrude, qui avait une figure tout à l'envers. Je te croyais plus poulie mouillée que cela !

— Eh bien ! ma tante, vous ne pourrez plus me gronder au sujet de mon goût pour la natation. Grand Dieu ! en avez-vous dit sur les femmes qui nageaient comme des poissons ! Mais mettons-nous à table, car mon bain m'a donné une faim de loup !

Dans la soirée, pendant qu'une grande partie de dominos était engagée entre Mlle Gertrude, Thérèse, Gontran et Madeleine, Mme Wanel, qui avait apporté un fauteuil sur la terrasse et s'y était blottie, dans une attitude pensive, un peu fatiguée, brisée surtout par les émotions de l'après-midi, tressaillit soudain en apercevant une grande ombre à ses côtés.

— Madame, murmura Jean Bernard d'une voix basse et tremblante, comment pourrais-je jamais vous remercier assez pour ce que vous avez fait aujourd'hui.

— Je n'ai fait que mon devoir, monsieur, répondit doucement Paulette, en levant timidement les yeux sur le jeune homme, incliné devant

elle.

En ce moment, la lune éclairait en plein, elle fut frappée par la pâleur du visage contracté, par l'expression ardente des yeux sombres.

— Vous ne pouvez comprendre combien je vous ai de reconnaissance ; vous ne pouvez savoir ce que...

cette enfant est pour moi.

— Je sais du moins ce que vous êtes pour elle... elle me l'a dit... vous êtes sa « maman Jean ».

Le ton était si tendre, le regard posé sur lui si caressant, que le jeune régressa, troublé, devant plus pâle encore. La « belle Mme Wanel », comme on l'appelait à Allay, avec ses manières libres, ses coquettes, son sourire plutôt provocateur, disparut à ses yeux... Il ne vit plus devant lui qu'une jeune fille timide, presque une enfant : la Paulette de ses rêves, l'être idéal qui se plaisait à parer de toutes les pudeurs féminines.

Il oublia Jean Bernard et n'eut qu'une pensée : Paule était libre, la conquerrait-il ? Il arriverait à force d'amour et de tendresse à faire d'elle une comtesse de Pontthieu dont sa mère, la haute, serait fière...

— Dites donc, monsieur Bernard, ne pourriez-vous nous fermer cette porte ? Il vient un vent du diable par là, et je sens ma névral-

gie qui recommence à me taquiner.

« Paulette, tu ferais bien de rentrer ; il ne doit pas être bien sain de rester là dehors, malgré le joli clair de lune, après une baignade comme celle de tout à l'heure. »

Le ton bref et moqueur de Mlle de Neufmoulin rappela cruellement Jean Bernard à la réalité. Il tressaillit comme un homme réveillé en sursaut.

— On y va, tante Gertrude, on y va, répondit gaiement Paulette en s'emmitouflant dans la grande robe de chambre et en se dirigeant vers le salon, tout en faisant à l'adresse de sa tante un de ces gestes gaminis qui lui étaient habituels.

Puis, rentrée dans sa pièce, elle se montra d'une gaieté étourdissante ; elle eut de ces réparties drôles, de ces saillies d'esprit qui faisaient rire les plus moroses.

— C'est égal, ma petite, déclara Mlle Gertrude à un moment donné, on peut dire que tu prends ta ruine gaiement.

— Bah ! ma tante, j'ai confiance en ma bonne étoile ! J'espère bien ne pas rester pauvre longtemps. Je dénicherai un de ces beaux matins un brave homme comme M. Wanel qui, séduit par mes beaux yeux, sera très flatté de déposer à mes pieds son cœur et son coffre-fort. Mais

il faudra que ce dernier soit bien garni, car je veux être très riche, très riche : c'est si bon l'argent !

Jean Bernard ne dormit guère cette nuit-là ; il était hanté par le son de cette voix harmonieuse qui savait se faire si douce et si tendre...

Mais l'éternel refrain qu'elle répétait lui martelait les oreilles avec une ironie cruelle : « Je veux être riche !... C'est si bon l'argent !... »

Son beau rêve s'évanouissait peu à peu... L'idole, roulant de son piédestal, gisait, brisée à ses pieds...

CHAPITRE VIII

— Madame la couturière est encore venue avec sa robe, et elle a dit que si elle n'était pas payée d'ici trois jours, elle ferait assigner madame.

Paule, qui venait de rentrer, regarda la bonne d'un air étonné. La jeune femme, vêtue d'un élégant costume de soie crème, coiffée d'une grande bergère garnie de paquerettes, était plus ravissante que jamais.

— Mais je ne comprends pas pourquoi cette couturière me persécute de la sorte, remarqua-t-elle. Voilà à peine six mois qu'elle m'a livré toutes ces toilettes ! Annaparavant, je ne recevais ses notes qu'au bout de l'année, parfois même plus tard encore.

— Tiens ! c'est pas malin ! ré-

pondit grossièrement la bonne. Elle sait bien, cette femme, que madame n'a pas fort belle réputation en ville ; tout le monde dit qu'elle n'a pas le sou et qu'elle doit plus lourd qu'elle ne pèse !

« Je profiterai de l'occasion pour dire à madame qu'elle va me devoir trois mois et qu'elle pourra chercher une autre bonne, car c'est insupportable d'être toujours comme ça obligée de réclamer ses gages ! »

Mme Wanel pâlit sous l'insulte : une expression douloureuse passa dans ses grands yeux navrés qui se remplirent de larmes.

— C'est bien, Charlotte, murmura-t-elle d'une voix basse et un peu tremblante ; je vous paierai cet après-midi.

Puis, d'un pas chancelant, elle monta l'escalier et courut se réfugier dans sa chambre. Lorsqu'elle eut refermé sa porte, sûre enfin d'être seule, elle donna libre cours aux pleurs qu'elle avait eu tant de peine à retenir devant la servante, étouffant ses sanglots dans son petit mouchoir de batiste brodé.

Quelle misère que cette vie d'expédient qui avait été la sienne depuis six mois ! Que d'affronts n'avait-elle pas eu à supporter ! Et aujourd'hui, cette nouvelle insulte !

(A suivre).

Prix-Courant (DETAIL)

Alimentation du Bétail

Remouillage de fèves.....	41 »
Riz Saigon n° 1.....	77 »
Brisures de Riz.....	manquent
Issues de Riz blanches.....	manquent
Farine de Manioc.....	70 »
Farine « Le Titan » pour porcs et bovins, les 100 kil. départ.....	55 »
Farine Arachide « Armor » qualité courante.....	75 »
Farine « Kystett ».....	80 »
Farine lactée T. T.....	155 »
Mais pour volailles.....	455 »
Tourteau amélioré Chepteline	75 »

Aliments mélassés

Mélasse Say.....	69 »
Son mélassé Say.....	66 »
Paille mélassée Say, 50 %.....	60 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardres,	

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION GENERALE	
Proviende « Sucraft » N° 1.....	61 »
ALIMENTATION DES BOEUFs	
VACHES ET VEAUX	

Optima lait :

cordons vert.....	logé 69 »
cordons rouge.....	logé 75 »

Optima veaux d'élevage :

cordons vert.....	logé 69 »
cordons rouge.....	logé 75 »

Optima engraissement :

pour boeufs.....	logé 75 »
------------------	-----------

Farine lactée Optima

pour veaux, le sac de 5 kil.....	11 »
----------------------------------	------

Quantité importante, nous consulter.

ALIMENTATION DES CHEVAUX

Aliment complet N° 1, 40 %	
avoine, 35 % mélassé, logé.....	76 »
Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (suc-cédanés, avoine, tourte.).....	80 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine,	

Aliments pour Volailles et Lapins

Farine de poissons.....	140 »
Granulé condensé.....	105 »
Grande Pondeuse.....	110 »
Farine de viande.....	140 »
Poudre d'os verts.....	90 »
Coquilles huitres broyées.....	80 »
Les 100 kilos logés, en sacs de 50 kilos, sur wagon Nantes,	

Société anonyme «Ovox»

Boulettes « OVOX » n° 1 pour pondeuses.....	107 »
N° 2 pour sujets en croissance.....	115 »
N° 2 bis, pour poussins.....	135 »
N° 2 ter, pour poussins.....	115 »
N° 3, pour poules en mue.....	115 »
Boulettes « LAPOX », non log.	95 »

par 50 kilos, majoration ; toiles facturées 250 non reprises.

Provendeine

Pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 14 fr. la boîte, pris au Syndicat.

Chaux agricole

Grosse chaux agricole.....	90 »
Chaux agricole tout venant.....	85 »
Chaux blutée, en sacs papier perdus.....	94 »
Chaux blutée, en sacs toile consignés 150.....	84 »
Ces prix s'entendent à la tonne, départ Chateaufonds-gare (Maine-et-Loire).	

Engrais complets O. N. I. A.

Nous pouvons fournir à nos adhérents des engrais composés O. N. I. A. Ces engrais, qui sont fabriqués par l'Office National Industriel de l'Azote de Toulouse, sont parfaitement équilibrés et nous les recommandons vivement.

Ils réunissent dans un même engrais, sous une forme assimilable et dans une proportion soigneusement étudiée, les trois éléments indispensables à toute végétation (Azote, Acide phosphorique, Potasse), dont l'action simultanée assure la plus haute production. Ils agissent par temps sec comme par

temps humide, de façon rapide et durable, grâce à la formule ammoniacale (moitié azote ammoniacal et moitié azote nitrique).

Ils économisent le temps et l'argent : un seul transport, une seule manutention, un seul épandage, et suppression des mélanges, toujours imparfaits.

N°	Azote	Acide phosph.	Potasse	Prix
I	5	5	10	64 »
II	6	9	9	75 50
III	7	7	7	74 50
IV	8	9	16	99 »
V	10	15	15	115 »

Ces prix s'entendent franco gare grands réseaux par wagon de 10 tonnes. Par wagon de 5 tonnes, majoration de 1 franc par 100 kilos.

Les engrais complets O. N. I. A. peuvent être expédiés en groupage avec les autres engrais azotés livrés par l'O. N. I. A. (Sulfate d'ammoniaque, Ammonitrite granulé, Nitropotasse, Nitrate de soude). Les prix indiqués sont applicables à toutes commandes de wagon complet, même composé d'engrais différents, en provenance de nos usines.

Remarque importante. — Les trois premières formules, moins riches en éléments fertilisants, ont l'avantage de contenir de la magnésie (2 pour cent environ) et du sulfate de chaux (40 à 50 pour cent, s'ajoutant à la chaux du phosphate bicalcaire, et à 9 pour cent environ de soufre).

Sur la vigne, en particulier, les heureux effets du sulfate de chaux sont bien connus. Quant au soufre et à la magnésie, ils représentent deux éléments indispensables à la végétation et qui font défaut à certains sols.

Engrais phosphatés

Superphosphate	Acide phosphorique soluble eau	citrate d'ammoniaque
14 %	16 %	18 %
22 55	24 90	27 25

Phosphates naturels

Acide phosphorique insoluble	
26 %	29,5 % 33 %
17 50	21 » 25 75

Scories Thomas

Acide phosphorique insoluble	
14 %	16 % 18 %
23 10	25 40 27 70

Ces prix s'entendent marchandise prise à Nantes.

Engrais potassiques

Sylvinites riches.....	28 »
Chlorure de potassium.....	76 »
Sulfate de potasse.....	107 »
(les 100 kilos départ Nantes),	

L'Intensator

Engrais spécial	
2 % azote organique du cuir dissous, 10 % acide phosph.	40 »
2 % azote organique du cuir dissous, 10 % acide phosph.	
3 % potasse chl.....	46 »
Ces prix s'entendent marchandise prise à Nantes,	

Nitropotasse

Dosant 16,50 % d'azote du nitrate d'ammoniaque (moitié azote ammoniacal, moitié nitrique et 25 % de potasse du chlorure de potassium. Prix, 115 francs par 10 tonnes, franco.

Savons

Croix d'Or.....	220 »
G. H. B.....	200 »

Chemins de Fer de l'Etat

UN NOUVEAU CONCOURS D'APPAREILS DE CURAGE DES FOSSES ET CANAUX

A la demande de l'Union des Marais Charentais, et en étroite collaboration avec elle, les Chemins de fer de l'Etat organisent à Rochefort, le 15 septembre prochain, un nouveau concours

Linoléum - Congoléum

Tapis - Toiles cirées

Le plus Grand Choix de la Région

d'appareils de curage des fossés et canaux.

Le transport des appareils et du personnel chargé de leur fonctionnement sera gratuitement assuré, de la gare de départ à pied-d'œuvre et vice versa.

Une somme de vingt mille francs est mise à la disposition du jury pour récompenser les meilleurs constructeurs. De plus l'Union des Marais Charentais assurera pour 90.000 francs de travaux à la machine qui sera jugée suffisante par le jury.

Le règlement de ce concours sera communiqué à tout constructeur qui en fera la demande aux Chemins de fer de l'Etat, Service Agricole, 13, rue d'Amsterdam, Paris (8°).

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :

Nantes, le 5 septembre.

Farine de froment.....	127 »
Blé blanc nouveau.....	80 »
Avoines grises ou noires.....	50 »
Avoines bigarrées.....	46 »
Sarrasin Breton.....	54 »
Orge indienne (Célestine).....	54 »
Son bonne fabrication, région.....	34 »

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES ET DE CAMPAGNE

Cours du 30 août

VEAUX : 182. — Le kilo sur pied, 3 à 5 fr. ; moyenne, 4 fr. — Pour la campagne, à déduire 0,80 par kilo, donc moyenne 3 fr. 20.	
---	--

BOEUFs : 15. — Le demi-kilo : Devant : 1re qualité, 2 à 2,50 ; 2e qual., 1 à 1,50 ; 3e qual., 0,25 à 0,50. — Derrière : 1re qualité, 2,50 à 4,25 ; 2e qual., 2,50 à 3 fr. ; 3e qual., 1,50 à 2 fr.

MOUTONS : 200. — Le demi-kilo : 1re qualité, 6 à 7 fr. ; 2e qual., 4 à 5 fr.

AGNEAUX. — Sans tarif.

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS

Nantes, le 4 septembre.

Anbergines, les douze, 3 fr. — Artichauts, les douze, 10 fr. — Betteraves, les douze, 3 fr. — Carottes, le paquet, 0 fr. 75. — Céleri navi, les six, 3 fr. — Choux, les six, 2 fr. — Choux-fleurs, les six, 12 fr. — Choux-pommes, les six, 12 fr. — Epinards, la pièce, 1 fr. — Choux Bruxelles, le kilo, 4 fr. — Concombres, la pièce, 0 fr. 60. — Cresson, les douze, 5 fr. — Chicorées, les douze, 2 fr. 50. — Escaroles, les douze, 2 fr. 50. — Epinards, le kilo, 1 fr. — Haricots verts, le kilo, 3 fr. 50. — Laitues, les vingt, 3 fr. — Melons, la pièce, 1 fr. 50. — Navets, le paquet, 1 fr. — Oseille, le kilo, 1 fr. — Oignons, le kilo, 0 fr. 75. — Poireaux, le paquet, 3 fr. — Prunes, le kilo, 5 fr. — Poires, le kilo, 2 fr. 25. — Pêches, le kilo, 3 fr. — Romaines, les douze, 2 fr. 50. — Radis, les douze, 3 fr. — Raisins, le kilo, 3 fr. — Salsifis, le paquet, 1 fr. — Tomates, le kilo, 0 fr. 40. — Pommes de terre, le kilo, 0 fr. 40.	
---	--

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos : Paille de blé récolte 1934 : pressée..... 200 bottes..... 190 foin pressé..... 210

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, 4 septembre.

POMMES DE TERRE

On cote en vrac aux 100 kilos, gare départ : Parisienne Loiret, 38 fr. ; Héland Loiret, 36 fr. ; Navette Bretagne, 44 à 45 fr. ; Hollande Bretagne, 36 fr. ; Juli Bretagne, 45 à 46 fr. ; Saucisse rouge Bretagne toute venante, 34 fr. ; grosse tréte, 38 fr. ; Vendée, 44 fr. ; Etoile du Nord du Loiret, 35 à 36 fr. ; Ersterlingen Nord, 32 fr. ; Oise, 28 à 30 fr. ; Loiret, 29 fr. ; Sarthe, 33 à 34 fr. ; Maine-et-Loire, 32 fr. ; Fin de Sicile Bretagne, 27 à 28 fr. ; Beauvais Sarthe, 24 fr. ; Ronde jaune Bretagne, 22 fr. ; Sarthe, 28 fr. ; Early Sarthe,

26 fr. ; Touraine, 32 fr. ; Rosa Marne, 44 fr. ; Côtes-du-Nord, 45 à 46 fr. ; Sarthe, 44 à 45 fr. La région parisienne tient en culture vrac : la Hénaut, 55 fr. et l'Ersterlingen, de 25 à 30 fr.

CAROTTES. — Marché faible. Loon Plage aux 100 kilos, logés, 35 à 38 fr. ; Auxonne, 65 fr.

NAVETS. — Pas d'affaires.

OIGNONS. — On cote aux 100 kilos, logé départ : Saint-Brieuc, 33 à 35 fr. ; Roscoff, 28 à 30 fr. ; Auxonne, 35 à 37 fr. ; Poitou, 45 fr. ; Alsace, 35 à 38 fr. ; La Fère, 60 fr. (nominal) ; Charleval, 25 fr. ; Cavaillon, 15 à 16 fr.

RAILLES ET FOURRAGES

Paris, 4 septembre.

Les pailles pressées sont de plus en plus fermes, mais les fourrages sont calmes. On cote par balles pressées, haute densité, aux 100 kilos, départ Centre, Ouest, Nord :

Paille de blé, 9,50 ; 10,50 ; d'avoine, 9 à 10 fr. ; orge ou escourgeon, 8,50 à 9,50.	
---	--

Foin Midi, 23 à 27 ; Luzerne première coupe, 25 à 27 ; Trèfle nouveau, en bottes, 17 à 18 fr.